



Les VERT-E-S suisses
Joanna Haupt
Waisenhausplatz 21
3011 Bern
joanna.haupt@gruene.ch

Commission des affaires
juridiques
Monsieur Andrea Caroni,
Président de commission
zz@bj.admin.ch

Berne, le 14 septembre 2026

22.448 é lv. pa. Caroni. Un pacs pour la Suisse

Monsieur le Président de commission,

Vous avez invité les VERT-E-S à prendre position dans le cadre de la consultation mentionnée en titre. Nous vous remercions de cette invitation et prenons position comme suit.

Remarques générales

Les VERT-E-S soutiennent le projet de loi mis en consultation. La modernisation du droit de la famille et l'amélioration du droit des concubin-e-s est depuis longtemps à l'agenda des VERT-E-S. Nous saluons donc le fait que votre commission aille de l'avant avec le dossier du pacte civil de solidarité, un type d'union qui donne satisfaction depuis des années en France, au Luxembourg et dans deux cantons suisses.

Actuellement, les concubin-e-s font face à des incertitudes juridiques qui peuvent gravement les pénaliser en cas de naissance d'un enfant, de séparation, d'hospitalisation ou de décès de l'un-e des partenaires. Malgré cela, les couples qui formalisent leur union par le mariage sont de moins en moins nombreux en Suisse. Les raisons derrière ce phénomène sont diverses, allant de questions symboliques et intimes, à des questions de parcours de vie, en passant par les craintes liées à la charge administrative d'un divorce. Les conventions de concubinages permettant de formaliser les droits et les devoirs mutuels des concubin-e-s sont encore très peu utilisées.

Un PACS offrirait aux couples qui ne souhaitent pas se marier une meilleure protection juridique pendant la durée de leur vie commune en matière d'assistance et d'entretien, de logement et de représentation du partenaire incapable de discernement, ce que nous saluons.

Portée du projet

Les VERT-E-S regrettent toutefois la portée limitée du PACS soumis à consultation qui ne règle aucun aspect en cas de décès (succession, droit à des prestations de survivant-e-s dans

le premier ou le second pilier). Il n'est pas non plus prévu que deux personnes liées par un PACS puissent adopter conjointement un enfant.

Nous demandons à votre commission de revoir le projet en un point afin de **donner aux personnes pacsées le droit d'adopter conjointement un enfant**. Dans le souci de moderniser le droit de la famille, il est temps de mettre fin à un régime à deux vitesses. De plus, les partenariats enregistrés à l'étranger pourront désormais être reconnus en Suisse et leurs effets seront « en principe régis par le droit de l'État dans lequel ils ont été conclus », ce qui nous réjouit. Mais dans la situation actuelle, des couples ayant conclu un PACS en France pourraient adopter un enfant en Suisse –puisque le droit français le permet–, alors que des couples s'étant unis en Suisse ne le pourraient pas. Il s'agit d'une inégalité de traitement difficile à justifier.

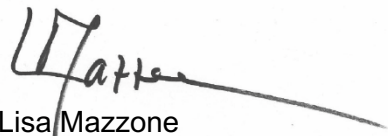
Dans la perspective des travaux en cours sur la loi sur la procréation médicalement assistée, nous demandons par avance que le PACS ait la même valeur qu'un mariage. Le don de sperme et d'ovocyte doivent être ouverts à tous les couples, quel que soit le statut légal de leur union.

Les travaux en cours relatifs aux rentes de survivant-e-s prévoient d'ouvrir ce droit aux concubin-e-s. Il est nécessaire que le projet anticipe l'arrivée du PACS et inclue aussi les personnes pacsées.

Afin de **renforcer les droits des couples en cas de décès de l'un-e des partenaires, les VERT-E-S se prononcent en faveur de la variante 1 des art. 4 et 6 du projet de loi**. La variante 1 prévoit que l'union soit conclue par acte authentique (c'est-à-dire devant un-e notaire). Conclure l'union devant notaire permettra aux partenaires de connaître leurs droits et devoirs mutuels et de conclure, au besoin, un contrat de vie commune permettant de régler les détails en cas de séparation ou de décès. Les deux procédures ont un coût similaire, comme le montrent les exemples neuchâtelois et genevois. Afin de garantir un traitement égal de tous les couples, il sera en revanche nécessaire de fixer des émoluments uniformes dans toute la Suisse.

Nous vous remercions d'avance de bien vouloir prendre en compte notre prise de position et restons à votre disposition en cas de questions.

Avec nos salutations distinguées,



Lisa Mazzone
Présidente



Joanna Haupt
Secrétaire politique